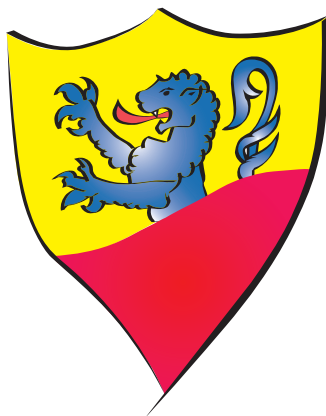




Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 26 mai 2026**

*La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂
produit par cet imprimé.*



Photo de couverture : Commune de Givisiez

Photos intérieures : Stéphane Schmutz / STEMUTZ PHOTO, OFROU, JET Architectes

Dessins : Péculb

Photos dos de la brochure : Pexels

Sommaire

Convocation de l'Assemblée communale du 26 mai 2026.....	2
Message du Conseil communal.....	3
2. Comptes 2025	
• Bilans comparés aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024	6
• Récapitulation des comptes 2025	8
• Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2025	10
• Cash-flow	18
• Rapport de l'organe de révision	19
• Contrôle des investissements clôturés au 31 décembre 2025 :.....	22
◇ Installation d'une borne escamotable à la Route du Château d'Affry	24
◇ Installation d'une borne escamotable à la Route du Recoulet	25
◇ PAD Corberayes - La Chassotte.....	26
◇ Crédit d'investissement pour l'achat de débit souscrit au CEFREN.....	28
3. Budget d'investissements 2026	
◇ 3.1 Mise en séparatif et déplacement du collecteur du secteur de l'Epinay.....	29
◇ 3.2 Adaptation du plan d'aménagement local aux conditions d'approbation.....	30
4. Décisions pour la législature 2026-2031	
◇ 4.1 Décision du mode de convocation des assemblées communales.....	31
◇ 4.2 Election de la Commission financière.....	31
◇ 4.3 Election de la Commission d'aménagement.....	31
◇ 4.4 Election de la Commission des naturalisations.....	31
Informations communales	
• Invitations aux séances d'information et à l'Assemblée communale extraordinaire du 29.06.2026	32
• Fermeture de l'Administration communale durant l'année 2026.....	35
Dans le rétroviseur	36
Autres informations	
◇ Croix-Rouge.....	37
◇ Police intercommunale	38
◇ ARS Association Régionale de la Sarine.....	39
◇ Gratuité la Berra pour l'été	
Evénements	
◇ Calendrier : Fête nationale (01.08.2026), Sortie des aîné.e.s (12.09.2026), Marchethon (31.10.2026), Un arbre pour votre enfant (07.11.2026)	

Convocation à l'Assemblée communale du 26 mai 2026

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **mardi 26.05.2026 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 23 février 2026
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2025
3. Budget d'investissements 2026 :
 - 3.1 Mise en séparatif et déplacement du collecteur du secteur de l'Epinay
 - 3.2 Adaptation du plan d'aménagement local aux conditions d'approbation
4. Mode de convocation de l'Assemblée communale pour la législature 2026-2031
5. Election de la Commission financière
6. Election de la Commission d'aménagement
7. Election de la Commission des naturalisations
8. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Eric Mennel
Le Secrétaire : Patrick Dénervaud*

Versions entièrement en couleurs des Messages

Les versions couleurs de ce Message et des précédents sont disponibles sur le site internet de la commune :

<https://www.givisiez.ch/messages-du-conseil-communal>



Message du Conseil communal



Photo : Stemutz

Derrière de gauche à droite : Daniel Berset, Christophe Perron, Eric Mennel, Hansjürg Rutschi, Gilles de Reyff
Devant : Damiano Lepori, Roxana Carrel

Une législature qui se conclut, un nouvel élan qui commence

Cinq années viennent de s'écouler. Cinq années d'engagement, de travail et de projets menés avec conviction pour faire évoluer notre commune. La législature 2021–2026 se referme aujourd'hui avec le sentiment d'avoir avancé, concrètement, ensemble.

Durant cette période, le Conseil communal a voulu agir avec responsabilité, sans jamais perdre de vue l'essentiel : offrir à la population de Givisiez un cadre de vie de qualité, durable et tourné vers l'avenir. Cela s'est traduit par des choix parfois exigeants, mais toujours guidés par le sens de l'intérêt collectif.

Nous avons assaini nos finances, réduit significativement l'endettement et, dans le même temps, continué à investir là où cela comptait vraiment : dans nos infrastructures, dans la mobilité, dans l'aménage-

ment de notre territoire. Des projets importants ont pris forme ou ont franchi des étapes décisives — à Chanteclair, à la Chassotte — dessinant peu à peu le visage du Givisiez de demain.

Nous avons également renforcé notre engagement pour l'environnement, en favorisant la biodiversité en milieu urbain et en préparant activement la transition énergétique. Mais au-delà des projets et des chiffres, ce sont aussi les liens qui font la richesse de notre commune : la vie associative, culturelle et sportive, que nous avons eu à cœur de soutenir, parce qu'elle fait battre le cœur de Givisiez au quotidien.

Message du Conseil communal (suite)

Rien de tout cela ne serait possible sans un engagement collectif fort. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du Conseil communal qui ont œuvré durant cette législature, avec sérieux, détermination et sens du service public. J'adresse un remerciement tout particulier à Madame Suat Ayan et à Monsieur Simon Schnyder, qui quittent leurs fonctions après des années d'implication précieuse.

Je souhaite également remercier très sincèrement la population de Givisiez. Par sa confiance, exprimée tout au long de la législature et renouvelée en 2026, elle nous donne la légitimité et l'énergie nécessaires pour poursuivre notre engagement. Cette confiance est précieuse — et elle nous oblige.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre avec la législature 2026–2031. Le Conseil communal renouvelé incarne à la fois la continuité de l'expérience et l'apport d'un regard neuf :

- **Eric Mennel**, *sortant*, 57 ans, marié, deux enfants.
Chef de la section protection des eaux à l'État de Fribourg.
- **Damiano Lepori**, *sortant*, 36 ans, fiancé.
Directeur général du Groupe Bulliard, juge assesseur.
- **Gilles de Reyff**, *sortant*, 59 ans, deux enfants.
Chef-adjoint à l'OCN, juge assesseur.
- **Daniel Berset**, *sortant*, 58 ans, marié, deux enfants.
Chef de projets et spécialiste AEAI au bureau d'étude Josef Piller SA.
- **Christophe Perron**, *sortant*, 52 ans, marié, deux enfants.
Juriste, cadre au Secrétariat d'État à la politique de sécurité.
- **Roxana Carrel**, *nouvelle*, 64 ans, mariée, deux enfants.
Architecte, active dans le secteur public et privé.
- **Hansjürg Rutschi**, *nouveau*, 67 ans, marié, deux enfants.
Instructeur militaire retraité.

Je souhaite la bienvenue à Madame Roxana Carrel et à Monsieur Hansjürg Rutschi, qui viennent renforcer notre collège avec des compétences précieuses et un engagement affirmé au service de la collectivité.

Notre cap pour les cinq prochaines années est clair : poursuivre le développement de Givisiez avec ambition, cohérence et responsabilité.

Concrètement, nous nous engageons à :

- mettre en service la **nouvelle école** primaire et le **cycle d'orientation** ;
- développer des infrastructures de mobilité performantes, avec une **gare routière** et de nouveaux axes de **mobilité douce** ;
- renforcer l'**attractivité économique** et soutenir l'emploi local ;
- optimiser le fonctionnement des **services communaux** ;
- accompagner le **développement** du secteur **Jura-Chassotte** ;
- mettre en œuvre un **plan climat** communal ambitieux ;
- améliorer la **gestion des eaux** de manière durable ;
- valoriser notre **patrimoine communal**, notamment à **Chassotte-Sud** ;
- renforcer les **infrastructures sportives et de loisirs**, dont le Parc des sports ;
- maintenir une **gestion financière** responsable et maîtrisée.

Ces engagements traduisent une volonté claire : agir concrètement, avec constance et vision. Nous voulons une commune dynamique, durable, innovante et attentive à la qualité de vie de chacune et chacun.

Plus que jamais, nous souhaitons construire l'avenir de Givisiez avec vous.

Avec vous, pour Givisiez.

*Au nom du Conseil communal,
Le Syndic : Eric Mennel*



Commune de Givisiez

Place d'Affry 1

Case postale

CH-1762 Givisiez

Tél : 026 460 89 60

www.givisiez.ch

commune@givisiez.ch

IBAN CH41 8080 8002 1437 1944 5

Organisation du Conseil communal de Givisiez pour la période législative 2026/2031 (valable dès le 25 avril 2026)

1	Eric Mennel Syndic	Tél. : 079 339 01 85 e.mennel@givisiez.ch	Administration, Communication et Urbanisme (suppl. : Damiano Lepori)
2	Damiano Lepori Vice-Syndic	Tél. : 079 859 75 68 d.lepori@givisiez.ch	Finances / Patrimoine et Citoyenneté (suppl. : Christophe Perron)
3	Christophe Perron	Tél. : 076 369 59 99 c.perron@givisiez.ch	Education, Numérique et Sécurité (suppl. : Gilles de Reyff)
4	Roxana Carrel	Tél. : 079 735 90.19 r.carrel@givisiez.ch	Cohésion sociale, Culture et Durabilité (suppl. : Daniel Berset)
5	Gilles de Reyff	Tél. : 079 350 99 66 g.dereyff@givisiez.ch	Eaux, Economie et Loisirs (suppl. : Hansjürg Rutschi)
6	Hansjürg Rutschi	Tél. : 079 240 75 68 h.rutschi@givisiez.ch	Espaces extérieurs, Edilité et Déchets (suppl. : Roxana Carrel)
7	Daniel Berset	Tél. : 079 179 06 49 d.berset@givisiez.ch	Routes, Mobilité et Bâtiments (suppl. : Eric Mennel)

Bilans comparés aux 31.12.2025 et 31.12.2024

Actifs	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux	3 015 162,06	4 337 498,49
CC Etat de Fribourg	90 642,80	-22 567,90
Débiteurs impôts	5 589 248,27	4 519 024,55
Débit. adm., taxe au sac, Agglo, Previs	329 037,26	5 059 251,71
Débiteurs eau	252 140,10	281 232,90
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	28 896,21	13 558,28
Débiteurs prmts non attribués	-3 067,85	-4 405,50
Placements financiers à court terme	103 162,24	99 372,10
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	410 152,70	347 681,45
Placements financiers :		
- Actions et parts sociales	1 696 076,00	1 696 076,00
Patrimoine financier :		
- Acompte sur terrain de Corberayes	39 091,63	39 091,63
- Projet Chanteclair	0,00	0,00
- Terrain ECAS art. 274 RF	2 057 939,50	1 777 539,50
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	1 068 000,00	1 068 000,00
- La Chassotte	9 400 000,00	9 400 000,00
- Appartement PPE Jubindus 7	405 000,00	405 000,00
- Assainissement La Chassotte	81 903,35	73 912,20
Patrimoine administratif :		
- Espace La Faye	1 020 904,00	1 073 623,00
- Installations sportives	180 000,00	189 000,00
- Places de jeux	231 659,70	244 424,70
- Place des Osses	230 000,00	245 000,00
- Cimetière	285 651,00	301 369,00
- Réseau routier et trottoirs	7 103 821,29	7 407 085,89
- Réseau d'eau potable	2 368 761,30	2 039 105,00
- Réseau d'eaux usées et STEP	3 035 337,75	2 878 270,10
- Déchetterie	727 879,84	754 944,84
- Endiguements	224 097,00	236 633,00
- Maison communale	522 166,00	574 299,00
- Domaine agricole de Toutvent	584 656,00	651 718,00
- Buvette du centre sportif	1,00	1,00
- Reprise patinoire sèche Arena	1 298 701,00	1 440 123,00
- Le Rural	2 958 737,00	3 180 786,00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	322 317,05	343 243,00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 447 349,08	2 606 240,10
- Crédit d'étude nouvelle école	569 793,72	282 105,94
- Local service du feu	187 500,00	210 000,00
- Véhicules / Mobiliers / Informatiques	1,00	1,00
- Achat du véhicule édilitaire	92 125,00	110 550,00
- Mise en place containers école	220 542,10	228 060,10
- Stock de clips pour conteneurs	24,38	40,78
- Préfin. Études couverture autorout.	691 875,00	568 495,20
- Crédit Etude modernisation gare	70 188,75	73 649,75
- Imp. de la Colline - modif. de la route	89 841,55	94 271,55
- Déplacement silo à sel	64 613,30	56 291,10
- Agglo - secteur Jo-Siffert :20.10	61 574,12	58 540,60
- Agglo - secteur Colline :22.11	8 454,95	8 167,60
- Agglo - Abri vélo gare : 23.01	2 660,85	2 732,85
- Renouvellement des serveurs info.	1,00	1,00
- Installation GED	94 015,60	33 597,24
- Etudes d'aménagement du territoire	288 454,76	336 529,76
- Raccordement à GIVICAD	353 000,00	380 000,00
- Etude PAD Chandolan	44 033,35	39 581,35
- Etude PAD Corberayes-La Chassotte	18 874,10	1 116,45
TOTAUX	50 962 996,81	55 739 863,31

Passifs

31.12.2025 31.12.2024

Créanciers	701 867,32	555 829,96
Dettes	8 100 250,00	13 966 250,00
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000,00	237 000,00

Provisions :

Provision pour pertes sur débiteurs	550 000,00	550 000,00
Provision Caisse de pension	0,00	287 000,00

Passifs transitoires :

- Passifs transitoires divers	1 720 194,30	1 611 785,75
- Centre commercial Moncor SA	0,00	150 000,00
- Cautions pour clés prêtées	11 600,00	11 400,00
- Fortune du MCDI	24 025,66	16 638,81

Réserves :

- Rachats PC : divers	0,00	0,00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	0,00	0,00
- Renouvellement conduites eau potable	818 708,27	725 321,22
- Réserve équilibre eau potable	-382,21	101 636,17
- Renouvellement conduites eaux usées	2 070 517,83	2 016 996,78
- Réserve équilibre eaux usées	116 526,24	130 401,24
- Réserve obligatoire déchets	71 499,38	58 289,48
- Fonds pour les manifestations locales	12 382,55	12 382,55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055,20	3 055,20
- Réserve la Chassotte	800 000,00	800 000,00
- Réserve pour la couverture autoroutière	4 500 000,00	2 500 000,00
- Réserve Patrimoine administratif MCH2	5 355 178,52	6 426 214,22

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
Cautionnements bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette

25 870 573,75

25 579 661,93

TOTAUX

50 962 996,81

55 739 863,31

Récapitulation des comptes 2025

COMPTES 2025

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
0	Administration	2 006 789,87	188 838,93
1	Ordre public	556 747,35	115 844,55
2	Enseignement et formation	4 665 767,74	99 984,55
3	Culture, sports et loisirs	702 793,17	70 760,55
4	Santé	1 575 586,54	24 930,40
5	Affaires sociales	2 075 500,62	0,00
6	Transports et communications	1 788 521,54	16 385,30
7	Protection de l'environnement	1 954 772,82	1 971 771,24
8	Economie	37 785,44	0,00
9	Impôts, finances et immeubles	1 173 498,13	14 956 060,14
Amortissements obligatoires		1 691 119,75	
Prélèvement provision du patrimoine administratif			1 071 035,70
Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)		160 118,00	
Prélèvement s/réserves obligatoires (ch.7)			115 893,38
Annulation provision Caisse de pension		-287 000,00	
Affectation provision pertes sur débiteurs		0,00	
Affectation provision couverture autoroutière		2 000 000,00	
Plus-value sur ventes de biens immobiliers			1 761 408,05
Remboursement fonds PC		0,00	0,00
Résultat du compte de fonctionnement		290 911,82	
Totaux		20 392 912,79	20 392 912,79
Investissements			
0	Administration	72 259,75	
1	Ordre public		
2	Enseignement et formation	322 392,17	
3	Culture, sports et loisirs		
4	Santé		
6	Transports et communications	208 983,27	
7	Protection de l'environnement	837 515,60	
8	Economie		
9	Impôts, finances et immeubles		
Report net au bilan			1 441 150,79
Totaux		1 441 150,79	1 441 150,79

BUDGET 2025		COMPTES 2024	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 284 742	341 900	1 849 171,85	182 378,16
643 087	118 800	577 946,09	115 488,05
4 821 002	162 500	4 629 942,03	112 405,35
791 485	109 875	671 267,56	76 364,89
1 643 350	24 000	1 558 592,10	19 676,60
2 303 900	0	1 949 507,83	9 821,10
2 190 762	66 000	1 913 688,15	19 854,75
2 046 647	2 002 350	1 620 140,81	1 934 646,52
47 407	5 000	35 550,00	0,00
1 368 613	16 092 719	1 122 489,86	14 726 105,30
1 801 106		1 648 252,96	
	1 071 035		1 071 035,70
126 049		223 859,52	
	148 900		4 807,16
		0,00	
			100 000,00
		500 000,00	
			483 723,19
		754 750,00	754 750,00
74 930		355 898,01	
20 143 079	20 143 079	19 511 056,77	19 511 056,77
		15 104,10	
		69 091,85	
55 240			
70 000		236 834,87	
		77 293,85	
		6 798,61	
			405 123,28
125 240	0	405 123,28	405 123,28

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2025

Préambule

Le dernier exercice complet de cette législature permet à la commune de Givisiez de réaliser un bénéfice de CHF 290'911.82, soit CHF 215'982.12 de plus que ce que prévoyait le budget. Ainsi, le Conseil communal est satisfait de pouvoir clore une sixième année consécutive dans les chiffres noirs et d'avoir pu réduire, une fois encore, l'état des dettes. Ainsi, les nombreux investissements prévus dans le cadre de la prochaine législature pourront, le cas échéant, reposer sur des bases financières saines, ce qui ne doit en rien occulter les effets induits par les grands phénomènes systémiques tant sur notre capacité à lever l'impôt que sur les dépenses publiques.

Ainsi, en premier lieu, nous constatons année après année que les charges liées effectives sont en deçà des budgets considérés. Les parts dévolues à notre commune étant imposées, nous n'avons pas d'autre choix que de les intégrer telles quelles, ce qui péjore l'acuité de nos budgets. Il n'en demeure pas moins que ces mêmes charges liées augmentent de manière endémique, comme le Conseil communal ne cesse de le signaler.

En second lieu, l'exercice 2025 a permis de poursuivre la politique de désendettement entamée depuis 2020. Ainsi, entre 2020 et 2025, nous sommes parvenus à diminuer les dettes de la commune de CHF 21'636'219.19 à CHF 8'100'250, soit une diminution de CHF 13'535'969.20 (-62.56%). Si cet état de fait est encourageant, il est avant tout le reflet de la réalisation de certains biens du patrimoine financier de la commune, de la maîtrise de la hausse des charges du ménage communal, du report de nombreux investissements, ainsi que de la surévaluation des charges liées.

En troisième lieu, la finalisation de la vente de la parcelle no 764 RF de Givisiez sur laquelle était érigée l'ancienne déchetterie, en prévision de la construction du nouveau cycle d'orientation, a permis de dégager un bénéfice net extraordinaire de CHF 1'766'050. Par ailleurs, il a été nécessaire d'annuler la provision relative à la caisse de pension (Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat) pour un montant de CHF 287'000. Partant, le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'attribuer CHF 2'000'000 à la provision dévolue à la contribution potentielle de la commune à la couverture autoroutière. Il sied ici de préciser que si cet ouvrage devait ne pas être construit, la provision idoine serait dissoute.

En quatrième lieu, l'organe de révision a souligné ce que le Conseil communal vous a déjà communiqué dans le cadre du commentaire relatif aux comptes 2024. En effet, la gestion du patrimoine financier doit faire l'objet d'une gestion davantage en phase avec la réalité économique, sans quoi la mécanique inhérente au modèle comptable harmonisé MCH2 pourrait produire dans le futur une appréciation erronée de la santé financière du ménage communal. Fort de ce constat, le Conseil communal va procéder à une réévaluation de son patrimoine financier avec l'aide d'experts, dès 2026.

En cinquième lieu, selon la directive du Service des communes, la comptabilisation sur l'année 2025 a été modifiée sur les points suivants en regard du budget 2025 :

- Comptabilisation des charges salariales : la part patronale des charges sociales est directement comptabilisée dans les rubriques considérées.

Bilan

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir proposer à l'Assemblée communale l'adoption des comptes 2025 présentant un bénéfice de CHF 290'911.82 pour un total des charges de CHF 20'102'000.97 et des produits de 20'392'912.79. Si ce résultat est encourageant, il ne modifie en rien la volonté du Conseil communal de poursuivre, durant la nouvelle législature, sa stratégie de gestion stricte et rigoureuse des dépenses, de désendettement lorsque cela est rendu possible et de surveillance des charges liées, ce, plus particulièrement en prévision des nombreux investissements à venir.

Au 31.12.2025, le total du bilan présente une diminution de CHF 4'776'866.50 par rapport à 2024. Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2025 s'élèvent à CHF 8'100'250.00. En parallèle, le Conseil communal poursuit activement sa stratégie de mise en concurrence des emprunts à contracter afin d'optimiser la charge des intérêts.

Au 31.12.2025, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'État de Fribourg, se montent à CHF 3'105'804.86, en diminution de CHF 1'209'125.73 par rapport à la situation au 31.12.2025.

Investissements

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 9 décembre 2019 relatif au PAD Corberayes - La Chassotte dépasse de CHF 14'694.43 le crédit accordé de CHF 120'000.00.

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2022 relatif à l'installation de la borne escamotable à la route du Recoulet est inférieur de CHF 68'304.39 au crédit accordé de CHF 90'000.00.

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2022 relatif à l'installation de la borne escamotable à la route du Château d'Affry dépasse de CHF 4'835.73 le crédit accordé de CHF 55'000.00.

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 9 décembre 2024 relatif à l'achat de débit souscrit au CEFREN est inférieur pour CHF 15'336.00 au crédit accordé de CHF 380'560.00.

Ces derniers font l'objet d'explications détaillées dans le présent Message.

L'intégralité des comptes 2025 et des annexes peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2025 (suite)

Fonctionnement

Administration générale

**Comptes
2025**

**Budget
2025**

**Comptes
2024**

01 Législatif et exécutif

- CHF 326'627.10

- CHF 293'500

- CHF 278'094.95

Les comptes de l'année 2025 sont supérieurs au budget en raison du travail supplémentaire du Conseil communal concernant des dossiers et projets complexes.

022 Services généraux

- CHF 1'298'788.10

- CHF 1'376'257

- CHF 1'183'122.22

Les comptes de l'année 2025 sont inférieurs au budget principalement en raison des traitements du personnel et du reclassement des charges sociales.

029 Immeubles administratifs

- CHF 611'105.13

- CHF 701'593

- CHF 616'919.93

La différence avec le budget 2025 s'explique principalement d'une réduction importante de la charge des intérêts sur emprunt, des traitements du personnel et de l'augmentation du loyer de l'appartement à la place d'Affry 1.

Ordre public

**Comptes
2025**

**Budget
2025**

**Comptes
2024**

11 Police

- CHF 232'497.30

- CHF 249'437

- CHF 200'394.95

Les comptes 2025 sont inférieurs au budget global de l'ACoPol, principalement en raison d'une ristourne concernant l'année 2024 qui s'élève à CHF 25'936.80.

12 Justice

- CHF 171'864.50

- CHF 160'900

- CHF 155'848.84

Les coûts supérieurs de la gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) correspondent aux coûts réels et sont bien maîtrisés.

15 Police du feu

- CHF 45'121.70

- CHF 102'850

- CHF 111'894.05

La différence des comptes 2025 par rapport au budget provient principalement des coûts inférieurs pour la participation au service du feu intercommunal pour CHF 40'717.25 et pour la participation des taxes non pom-pier pour CHF 14'221.70.

16 Défense

- CHF 13'919.30

- CHF 33'600

- CHF 16'820.20

La différence des comptes 2025 par rapport au budget provient principalement de la participation à l'OrCoc pour un montant inférieur de CHF 7'343.30 et la dissolution d'une provision pour la participation au stand de tir de Belfaux pour CHF 6'443.00.

Enseignement et formation	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
---------------------------	-----------------	----------------	-----------------

21 Scolarité obligatoire	- CHF 3'694'937.80	- CHF 4'118'447	- CHF 3'971'213.51
---------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessous du budget principalement en raison de la reprise de la provision des coûts relatifs aux mesures transitoires de la caisse de pension du canton de Fribourg pour un montant de CHF 287'000.00 et l'ensemble des coûts correspondent aux comptes de l'année 2024.

22 Ecoles spécialisées	- CHF 673'772.25	- CHF 703'900	- CHF 649'517.27
-------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés sont inférieurs au budget principalement pour les frais des services auxiliaires et sont des charges liées.

23 Formation professionnelle	- CHF 132'112.50	- CHF 101'800	- CHF 109'173.90
-------------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses pour la formation professionnelle sont des charges liées.

Culture, sports et loisirs	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
----------------------------	-----------------	----------------	-----------------

32 Culture	- CHF 418'839.45	- CHF 428'916	- CHF 375'294.65
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les comptes 2025 sont inférieurs au budget, principalement en lien avec les salaires et la participation au conservatoire.

34 Sports	- CHF 363'615.17	- CHF 403'115	- CHF 370'030.02
------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les frais du sport sont inférieurs au budget principalement en raison d'une réduction des intérêts et d'une diminution des frais d'entretiens.

Santé	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
-------	-----------------	----------------	-----------------

CHF 1'550'656.14	- CHF 1'619'350	- CHF 1'538'915.50
-------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de la santé sont des charges liées cantonales et correspondent globalement au budget.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2025 (suite)

Prévoyance sociale

Comptes
2025

Budget
2025

Comptes
2024

CHF 2'075'500.62 - CHF 2'303'900 - CHF 1'939'686.73

Les coûts des institutions pour personnes handicapées sont supérieurs au budget de CHF 25'226.15 et sont des charges liées.

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) sont inférieurs au budget de CHF 54'866.10 en raison d'une diminution des effectifs.

Les coûts de l'aide sociale et de l'asile représentent principalement des charges liées rattachées au Canton et à la région. Ils sont inférieurs au budget de CHF 201'954.38 et concernent principalement la participation au service social de la Sonnaz.

Transports et communications

Comptes
2025

Budget
2025

Comptes
2024

61 Circulation routière

- CHF 3'062'730.36 - CHF 1'225'663 - CHF 1'671'120.95

Les dépenses relatives aux routes communales sont supérieures au budget en raison de la comptabilisation d'une provision de CHF 2'000'000.00 liée à la future couverture autoroutière et des coûts inférieurs dans le traitement du personnel, l'achat de machines, l'entretien du réseau, l'entretien hivernal, le balayage et de l'entretien de l'éclairage public.

62 Transports publics

- CHF 1'128'018.88 - CHF 1'339'912 - CHF 1'136'101.00

Les coûts des transports publics sont inférieurs au budget principalement en raison de la participation de la Commune au trafic régional et d'agglomération.

Protection de l'environnement

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
--	-----------------	----------------	-----------------

71 Eau potable	- CHF 484'845.03	- CHF 505'700	- CHF 413'123.45
-----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

72 Eaux usées	- CHF 590'209.40	- CHF 725'100	- CHF 613'937.90
----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

La facturation des taxes de base et d'exploitation de l'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 959'108.45 pour un budget de CHF 1'080'000. Les attributions ou les prélèvements sur les différentes réserves ont été comptabilisés et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté. La différence constatée pour l'eau potable et usées par rapport au budget provient principalement des travaux d'entretiens prévus et non réalisés. Une analyse de la facturation des taxes de base et d'exploitation sera effectuée en 2026, afin de préserver l'équilibre des charges et des produits.

73 Gestion des déchets	- CHF 918'280.49	- CHF 844'300	- CHF 850'080.03
-------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés aux déchets sont en dessus du budget et proviennent principalement d'une augmentation des frais de la déchetterie, par l'achat d'un compacteur à papier et divers pour CHF 44'964.50, la facturation de l'électricité (Groupe E) de l'année 2021 à 2024 pour CHF 7'892.30 et l'ajustement, en 2025, pour CHF 3'100.90. Ces charges sont réparties à raison de 46.45 % pour la commune de Givisiez et de 53.55 % pour la commune de Granges-Paccot.

74 Aménagements	- CHF 70'027.65	- CHF 76'624	- CHF 56'545.50
------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Les frais des aménagements (endiguements EETI) correspondent au budget.

771 Cimetière part de Givisiez	- CHF 39'543.10	- CHF 49'818	- CHF 24'604.35
---------------------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Les frais du cimetière intercommunal sont des charges réparties entre la Commune de Givisiez et la Commune de Granges-Paccot.

79 Aménagement du territoire	- CHF 346'931.45	- CHF 345'222	- CHF 266'548.25
-------------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés à l'aménagement du territoire correspondent au budget.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2025 (suite)

Economie publique	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
	- CHF 37'785.44	- CHF 47'407	- CHF 35'550.00

Les coûts de l'économie publique sont légèrement inférieurs au budget principalement en raison de la soirée de l'économie locale qui n'a pas eu lieu.

Impôts, finances	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
-------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

91 Impôts	CHF 14'049'519.57	CHF 15'055'322	CHF 13'531'621.32
------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------

Globalement, les recettes fiscales sont inférieures à la prévision. Les impôts des personnes morales enregistrent une diminution de CHF 333'261.80 par rapport au budget. Les impôts des personnes physiques enregistrent une diminution de CHF 555'038.65 par rapport au budget. Les impôts sur les gains immobiliers enregistrent un bonus de CHF 114'180.90 et les mutations immobilières sont inférieures de CHF 201'155.50 par rapport au budget.

93 Péréquation financière	- CHF 656'094.00	- CHF 656'094	- CHF 550'117.00
----------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les montants des comptes 2025 dans le cadre de la péréquation intercommunale sont conformes au budget.

95 Impôt sur les véhicules	CHF 395'161.30	CHF 363'000	CHF 360'770.30
-----------------------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

L'impôt sur les véhicules pour l'année 2025 est supérieur au budget en raison de la bonne gestion de l'OCN.

961 Finances	CHF 51'825.55	CHF 26'417	CHF 32'855.54
---------------------	----------------------	-------------------	----------------------

La différence avec le budget provient principalement de la baisse importante des taux d'intérêts.

Immeubles	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
963 Immeubles	- CHF 72'350.41	- CHF 74'540	- CHF 40'692.90

Eléments extraordinaires		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
99	Postes non ventilables	CHF 2'846'943.75	CHF 1'081'035	CHF 1'569'258.89

À PROPOS, TU AS UN COMMENTAIRE À FAIRE SUR LE BUDGET DE NOTRE MÉNAGE ?



Cash-flow

Le cash-flow de l'exercice 2025, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF -1'322'336.

Détail du cash-flow

Résultat total du compte de résultats	290 911
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	1 691 119
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	0
(-) augmentation / (+) diminution des créances et engagements actifs	5 315 407
(-) augmentation / (+) diminution des marchandises et travaux en cours	0
(-) augmentation / (+) diminution des actifs de régularisation	1 822 471–
(+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0
(+) augmentation / (-) diminution des créances et engagements passifs	146 037
(+) augmentation / (-) diminution des provisions	1 713 000
(+) augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation	115 995
(+) attribution / (-) prélèvement sur financements spéciaux, fonds et réserves	44 224
(+) Prélèvements sur réserves	1 071 035–
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	6 423 189
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	1 441 150–
Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante	0
Attribution au patrimoine administratif	16
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	1 441 134–
Attribution au patrimoine financier	288 391–
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	288 391–
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	1 729 525–
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	5 866 000–
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	150 000–
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	6 016 000–
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	1 322 336–

Pour mémoire, le cash-flow des années précédentes s'élevait à :

2008	4'103'185	2013	714'778	2018	3'433'220	2023	3'918'872 –
2009	1'407'970	2014	1'471'978	2019	2'125'272	2024	708 068
2010	1'175'637	2015	1'083'870	2020	717'822		
2011	1'935'223	2016	890'250	2021	2'693'149		
2012	1'560'155	2017	1'717'250	2022	938'084		

Rapport de l'organe de révision

FR
Rte de Bléaumont 20
CH-1701 Fribourg
tél.: +41 26 425 44 99
www.fiduservice.ch

GE
Rue du Général-Dufour 22
CH-1204 Genève
tél.: +41 22 565 30 40

ZH
Schützengasse 4
CH-8001 Zurich
tél.: +41 44 441 70 40

FIDUSERVICE SA

A l'attention du Conseil communal
et à la Commission financière
de la Commune de Givisiez
1762 Givisiez

Fribourg, le 30.03.2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Givisiez, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de profits et pertes, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit avec réserve

Lors de notre contrôle, nous avons constaté que la commune a constitué une provision d'un montant de CHF 2'000'000.00 dans la période 2025 concernant le financement communal du projet de couverture autoroutière N12. Une provision avait déjà été constituée pour ce même objet lors des exercices précédents, ce qui porte le montant total de la provision à CHF 4'500'000.00 au 31 décembre 2025.

Selon notre appréciation, ce procédé contrevient l'article 41 al 4 de la loi sur les finances communales (LFCo) ainsi qu'à la norme numéro 9 du Modèle Comptable Harmonisé (MCH2) car la provision constituée ne repose sur aucune obligation actuelle au sens de cette recommandation, mais sur un projet futur. Le résultat de l'exercice sous revue s'en trouve diminué.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60)* et selon les Normes suisses d'audit des états financiers (NA.CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

 **EXPERT SUISSE**
Membre  et Membre FIDUCIAIRE SUISSE
Agrément n° 502397 en qualité d'expert-réviseur

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60)* et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60 et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 62 de la loi sur les finances communales du canton de Fribourg et à la NAS-CH 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse en raison de l'absence de formalisation et de documentation des contrôles, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

 FIDUSERVICE SA
Fabrice Corminboeuf
(Réviseur responsable)
(Expert-réviseur agréé)
(ASR n°110201)


Lara Bourquenoud
(réviseur agréé)
(ASR n°113314)

Annexe : Comptes annuels

Contrôle des investissements au 31.12.2025

Comptes MCH2	Objets	Décisions	Crédits	Amort %
0220.5200.01	Installation GED (gestion électronique des données)	19.10.2020	110 000,00	
2170.5040.00	Mise en place containers école	09.12.2019	373 000,00	
2170.5040.03	Crédit d'étude pour la nouvelle école	09.12.2024	1 500 000,00	
3410.5010.00	Révision éclairage terrain football principal	01.12.2025	55 240,00	
6150.5010.01	Préfinanc. études couverture autoroutière	10.12.2018	1 091 767,00	
6150.5010.06	Installat. borne escamotable Rte du Recoulet	23.05.2022	90 000,00	
6150.5010.07	Installat. borne escamot. Rte du Château d'Affry	23.05.2022	55 000,00	
6150.5010.09	Rénovation Route Fin de la Croix	09.12.2024	657 300,00	
6150.5010.10	Réaménagement Route des Taconnets	09.12.2024	1 836 000,00	
6150.5010.11	Aménagement TransAgglo Rte des Taconnets	09.12.2024	227 000,00	
6150.5040.03	Déplacement silo à sel	31.05.2021	100 000,00	
6150.5040.04	Déplacement silo à sel crédit compl.	01.12.2025	70 000,00	
6220.5010.03	Agglo - Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert : mesure 20.10	27.05.2019	400 000,00	
	./. Subv. Agglo	27.05.2019	-200 000,00	
6220.5010.04	Agglo - Voies de mobilité douce secteur Colline : mesure 22.11	27.05.2019	343 000,00	
	./. Subv. Agglo	27.05.2019	-171 500,00	
6220.5010.05	Agglo - Aménagement d'abri vélo à la gare : mesure 23.01	27.05.2019	90 000,00	
	./. Subv. Agglo	27.05.2019	-45 000,00	
7101.5031.01	Assainiss. Eau potable Rte Fin de la Croix	23.05.2022	411 000,00	
7101.5031.03	Dépl. conduite EP art. 464 RF (Chanteclair)	03.06.2024	80 000,00	
7101.5031.04	Achat de débit souscrit au CEFREN	09.12.2024	380 560,00	
7201.5031.00	Mise en séparatif part. Fin de la Croix et Jubindus	23.05.2022	350 000,00	
7201.5031.01	Assainiss. des eaux secteur de la Faye	11.12.2023	230 000,00	
7201.5031.02	Dépl. conduites eaux claires et usées art. 764 RF	09.12.2024	330 000,00	
7201.5032.01	PGEE Plan général d'évacuation des eaux	10.12.2018	125 000,00	
7900.5090.01	Valorisation du PAD Chandolan	26.05.2014	200 000,00	
7900.5090.02	PAD Corberayes - La Chassotte	09.12.2019	120 000,00	
9610.5471.00	Projet Chanteclair	27.05.2015	1 000 000,00	
9632.5040.00	Assainiss. Urgent bâtiment La Chassotte	11.12.2023	250 000,00	
9633.5000.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26.05.2009	2 550 000,00	
9634.5000.01	Achat terrain CFF art. 203 RF	31.05.2021	66 420,00	
Totaux (à titre indicatif)			12 674 787,00	

Emprunts accordés	Utilisés avant 2024	Utilisés en 2024	Utilisés en 2025	Encore disponibles	Décompte final
	31 053,55	15 104,10	72 259,75	-8 417,40	
	250 614,10	0,00	0,00	122 385,90	
		4 281,90	322 392,17	1 173 325,93	
			0,00	55 240,00	
	604 763,80	41 562,50	153 417,80	292 022,90	
	5 227,87	6 797,49	9 670,25	68 304,39	clôture en 2025
	6 340,91	53 494,82	0,00	-4 835,73	clôture en 2025
		0,00	0,00	657 300,00	
		64 813,35	30 653,15	1 740 533,50	
		0,00	0,00	227 000,00	
	14 165,10	45 000,00	10 052,20	30 782,70	
		0,00	0,00	70 000,00	
	35 793,09	25 166,71	4 674,52	334 365,68	
		0,00	0,00	-200 000,00	
	8 597,60	0,00	515,35	333 887,05	
		0,00	0,00	-171 500,00	
	2 876,85	0,00	0,00	87 123,15	
		0,00	0,00	-45 000,00	
		0,00	3 845,30	407 154,70	
		0,00	0,00	80 000,00	
		0,00	365 224,00	15 336,00	clôture en 2025
		0,00	0,00	350 000,00	
		0,00	179 314,75	50 685,25	
		0,00	259 429,90	70 570,10	
		24 243,55	0,00	100 756,45	
	169 548,26	13 937,15	9 833,00	6 681,59	
	113 585,33	1 240,45	19 868,65	-14 694,43	clôture en 2025
	1 232 752,20	6 798,61	0,00	-239 550,81	
		73 162,25	0,00	176 837,75	
	1 209 199,80	0,00	0,00	1 340 800,20	
		0,00	0,00	66 420,00	
0,00	3 684 518,46	375 602,88	1 441 150,79	7 173 514,87	

Installation d'une borne escamotable à la route du Château-d'Affry

En date du 23 mai 2022, l'Assemblée communale a accordé un crédit de CHF 55'000.- pour la mise en place d'une borne escamotable sur la route du Château-d'Affry.

Le secteur de la route du Château-d'Affry situé entre l'immeuble n° 40 et la frontière avec la commune de Corminboeuf est destiné à la mobilité douce et aux transports publics. Le trafic individuel motorisé n'y est pas admis, sauf les cyclomoteurs et les vélos électriques. Diverses solutions ont été entreprises par le passé pour fermer cette route aux véhicules non autorisés, mais elles se sont avérées trop onéreuses à l'entretien ou ont été sujettes à vandalisme.

Une solution efficace et économique a été réalisée pour fermer cette route aux véhicules non autorisés, consistant à mettre en place une seule borne escamotable à hauteur de l'immeuble n° 40, à l'emplacement et en remplacement de la barrière existante. La seconde barrière à hauteur de l'immeuble n° 46 du côté de Corminboeuf a été supprimée sans être remplacée. La signalisation routière et le marquage ont été adaptés en conséquence. Les deux îlots existants ont été conservés en l'état pour marquer les entrées du tronçon de route destiné à la mobilité douce et éviter que les véhicules contournent la borne nouvellement installée. À l'arrivée d'un bus TPF, la borne s'abaisse automatiquement, puis remonte après son passage. Un éclairage LED signale le pourtour supérieur de la couronne de la borne.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2025 selon le décompte suivant :

Crédit borne escamotable sur la route du Château-d'Affry	CHF	59'835.73
Coût total	CHF	59'835.73
Crédit voté par l'Assemblée communale du 23.05.2022	CHF	-55'000.00
Montant du dépassement du crédit	CHF	4'835.73

Cet investissement a grevé comme suit les comptes :

2022	CHF	2'040.82
2023	CHF	4'300.09
2024	CHF	53'494.82
2025	CHF	0.00
Total	CHF	59'835.73

Installation d'une borne escamotable à la Route du Recoulet

En date du 23 mai 2022, l'Assemblée communale a accordé un crédit de CHF 90'000.- pour la mise en place d'une borne escamotable sur la route du Recoulet.

Cette route [BD1.1] était fréquemment utilisée dans les deux sens par des automobilistes voulant éviter la semi-autoroute durant les heures de pointe. Il en résultait une charge de trafic importante au centre du village et à la place d'Affry, sur la route de l'Epinay et celle du Château d'Affry.

Cette situation générait des conflits avec les autres usagers de cette route tels que les cyclistes, les promeneurs voulant se rendre dans le bois de Moncor pour s'y ressourcer, les sportifs effectuant leur jogging et surtout au centre du village avec entre autres les enfants sur le chemin de l'école et les résidents du Manoir.

Des comptages effectués par la Police intercommunale en septembre 2021 avaient révélé une fréquentation journalière de plus de 700 véhicules sur cette route. La vitesse y est limitée à 30 km/h mais plus des deux tiers des automobilistes étaient en infraction.

Le Conseil communal a choisi de résoudre ces problèmes en fermant la route du Recoulet au trafic automobile. Il a mis en place une barrière fixe sur la route du Recoulet qui permet à la fois de maintenir l'accès routier au Bois de Moncor du côté de Givisiez mais aussi de diminuer fortement le trafic de transit sur ce chemin d'accès à un espace dédié avant tout aux loisirs. Cette solution a été préférée à une borne rétractable dont le raccordement électrique aurait engendré des coûts inutilement excessifs. Le transit agricole a pu être maintenu par l'octroi d'une clé étant donné que d'autres itinéraires sont problématiques, notamment en raison de l'interdiction de circuler sur la semi-autoroute.

Cette barrière est implantée dans le bois de Moncor à l'emplacement de l'aire de stationnement pour les voitures. Un rétrécissement de la chaussée à cet endroit empêchera les véhicules de la contourner. Un éclairage à batterie permet de signaler cette installation.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2025 selon le décompte suivant :

Crédit borne escamotable sur la route du Recoulet	CHF	21'695.61
Coût total	CHF	21'695.61

Crédit voté par l'Assemblée communale du 23.05.2022	CHF	-90'000.00
---	-----	------------

Montant inférieur du crédit	CHF	68'304.39
------------------------------------	------------	------------------

Cet investissement a grevé comme suit les comptes :

2022	CHF	1'963.48
2023	CHF	3'264.39
2024	CHF	6'797.49
2025	CHF	9'670.25
Total	CHF	21'695.61

PAD Corberayes – La Chassotte

En date du 9 décembre 2019, l'Assemblée communale a accordé un crédit de CHF 120'000.- pour le plan d'aménagement de détail (PAD) Corberayes – La Chassotte. Pour ce faire, un mandat d'étude a été confié au bureau d'architectes Privileggio Secchi pour l'établissement de ce PAD.

Transmis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) pour examen préalable en juin 2021, le PAD a fait l'objet d'un préavis défavorable du Canton en avril 2023, essentiellement pour deux raisons. D'une part, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a entrepris des réflexions sur le projet de recouvrement de l'autoroute A12 et de ses environs immédiats. L'ouvrage en question permettra à terme de couvrir l'autoroute sur environ 1'250 m entre la route du Crochet, le secteur Corberayes – La Chassotte et la zone sportive de Chandolan, créant ainsi de nouvelles conditions pour le développement urbain dans le secteur. Par conséquent, la planification prévue par le PAD est à revoir à l'aune du projet de couverture.

D'autre part, la DIME n'a pas approuvé la mise en zone à bâtir du terrain de Corberayes qui doit retourner en zone agricole. Ce terrain reste néanmoins inscrit comme extension du territoire d'urbanisation à notre Plan directeur communal et pourra être mis en zone ultérieurement lorsque la surface non construite déjà en zone à bâtir dans la commune sera inférieure à 3 hectares. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de sortir le secteur de Corberayes du périmètre à aménager et de déterminer deux PAD pour le secteur restant : le PAD Chassotte Nord et le PAD Chassotte Sud. Ces modifications figureront dans le dossier d'adaptation du plan d'aménagement local (PAL) qui sera prochainement mis à l'enquête publique.

Le secteur du PAD Chassotte Nord a été cédé à un investisseur privé qui le mettra rapidement à l'enquête publique avec la volonté avérée d'y intégrer et de valoriser le bâtiment protégé de La Chassotte.

Sitôt les crédits de construction octroyés pour la couverture de l'autoroute, le PAD Chassotte Sud, dont les terrains appartiennent conjointement aux deux communes de Givisiez et Granges-Paccot, sera établi en tenant compte des travaux de planification déjà effectués par le bureau d'architectes Privileggio Secchi.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement du PAD Corberayes – La Chassotte avec les comptes 2025 selon le décompte suivant :

Crédit PAD Corberayes – La Chassotte	CHF	134'694.43
Coût total	CHF	134'694.43

Crédit voté par l'Assemblée communale du 09.12.2019	CHF	-120'000.00
---	-----	-------------

Montant du dépassement du crédit	CHF	14'694.43
---	------------	------------------

Cet investissement greva comme suit les comptes :

2019	CHF	29'665.97
2020	CHF	47'165.03
2021	CHF	36'754.33
2022	CHF	0.00
2023	CHF	0.00
2024	CHF	1'240.45
2025	CHF	19'868.65
Total	CHF	134'694.43

Achats de débits souscrits au CEFREN

En date du 9 décembre 2024, l'Assemblée communale a accordé un crédit de CHF 380'560 - pour l'achats de débits souscrits au CEFREN.

La Commune de Givisiez dépend complètement du CEFREN pour son approvisionnement en eau potable.

Antérieurement, le débit souscrit (DSC) par la Commune de Givisiez auprès du CEFREN se montait à 1'616 l/min. Ceci représentait un droit acquis, par un investissement proportionnel dans les infrastructures du CEFREN par la Commune.

Une évaluation menée par le CEFREN et la Commune de Givisiez a montré que ce DSC ne suffisait plus à couvrir les besoins de la Commune à terme, en raison de l'augmentation de la population et du développement de la zone industrielle prévus ces prochaines années.

Il était donc nécessaire d'augmenter le DSC de la Commune de Givisiez à 1'900 l/min, afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable pour les prochaines décennies.

Cette augmentation du DSC s'est matérialisée par un investissement supplémentaire dans les infrastructures du CEFREN. Le prix du litre/minute supplémentaire a été fixé par le CEFREN à CHF 1'340.-.

Le prix d'achat des DSC supplémentaires s'est ainsi monté à CHF 380'560.-.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2025, selon le décompte suivant :

Crédit pour l'achat de débits souscrits au CEFREN	CHF 365'224.00
Coût total	CHF 365'224.00
Crédit voté par l'Assemblée communale du 09.12.2024	CHF 380'560.00
Montant inférieur au crédit de	CHF 15'336.00

Cet investissement a grevé comme suit les comptes :

2025	CHF 365'224.00
Total	CHF 365'224.00

Mise en séparatif et déplacement du collecteur du secteur de l'Epinay

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et de planification à long terme de ses infrastructures, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale une demande de crédit d'investissement relative à la déviation du collecteur d'eaux usées situé à la route de l'Epinay.

Cette intervention constitue un préalable indispensable à la réalisation du futur bâtiment scolaire, projet structurant visant à répondre de manière durable à l'évolution démographique et aux besoins croissants en infrastructures scolaires. L'implantation prévue de ce nouvel équipement public se situe à l'emplacement actuel d'une conduite unitaire d'eaux usées, dont le maintien en l'état est incompatible avec la construction projetée.

D'un point de vue technique, les travaux consistent en la déviation complète du collecteur existant vers un nouveau tracé implanté sous le domaine public, le long de la route de l'Epinay. Cette opération permettra non seulement de libérer l'emprise nécessaire à la construction du futur bâtiment scolaire, mais également de renforcer la pérennité et l'accessibilité du réseau d'assainissement.

Par ailleurs, cette intervention offre l'opportunité de procéder à une mise en conformité du réseau, notamment par la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires, conformément aux exigences légales et aux normes actuelles en matière de gestion des eaux. Cette adaptation contribuera à améliorer le fonctionnement hydraulique du réseau, à limiter les surcharges en cas d'intempéries et à réduire l'impact environnemental des rejets.

Dans une optique de gestion efficiente des ressources et de coordination des travaux en sous-sol, la commune a engagé une collaboration avec le Groupe E pour intégrer, dans le périmètre du chantier, la réalisation d'un réseau de chauffage à distance. Cette approche coordonnée permet d'éviter des interventions ultérieures, de mutualiser les coûts d'ouverture de fouille et de réduire significativement les nuisances pour la population.

Ces travaux préparatoires d'une durée estimée à quatre mois sont planifiés pour l'année 2026, en cohérence avec le calendrier global du projet scolaire. Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, le démarrage des travaux de construction du nouveau bâtiment scolaire est envisagé, en principe, au début de l'année 2027.

Au-delà de son caractère technique, ce projet s'inscrit dans une vision globale de développement harmonieux et responsable de la commune. Il illustre la volonté des autorités de concilier croissance, qualité des infrastructures, respect des normes environnementales et optimisation des investissements publics.

Devis estimatif :

Travaux :	CHF 205'000
Honoraires :	CHF 45'000
Divers et imprévus :	CHF 30'000
Total HT :	CHF 280'000
Total TTC :	CHF 303'000

Au vu de ces éléments, le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter la demande de crédit d'investissement, condition indispensable à la réalisation de ce projet stratégique pour l'avenir de la commune, d'un montant de CHF 303'000, montant financé par les liquidités de la Commune.

Adaptation du plan d'aménagement local aux conditions d'approbation

D'après la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), le plan d'aménagement local (PAL) doit être réexaminé au moins tous les quinze ans et, au besoin, modifié. En vertu de ce principe, la Commune a mis successivement en consultation et à l'enquête publique la révision générale de son PAL en mars 2015, en janvier 2016 et en janvier 2018. Après le traitement des oppositions et des recours, le Conseil communal a adopté le PAL en juillet 2018 et l'a transmis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) pour examen final.

La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a approuvé le PAL en mars 2023 moyennant diverses conditions. Dans sa décision d'approbation, elle requiert diverses modifications du plan d'affectation des zones (PAZ), du règlement communal d'urbanisme (RCU), du plan directeur communal (PDirCom) et du rapport explicatif. Elle demande que les modifications nécessaires soient intégrées dans un dossier d'adaptation aux conditions d'approbation.

Ces adaptations sont notamment les suivantes :

- Prise en compte des dispositions liantes du projet d'Agglomération de 4ème génération (PA4), particulièrement les mesures infrastructurelles.
- Suppression de l'extension du territoire d'urbanisation prévue au PDirCom dans le secteur du Recoulet (art. 102 RF).
- Représentation sur le PDirCom d'un site de reproduction à batraciens dans le secteur La Faye.

- Retour à la zone agricole d'une partie du secteur Corberayes (art. 29 et 97 RF) et inscription du secteur en extension du territoire d'urbanisation au PDirCom.
- Suppression du périmètre PAD Corberayes - La Chassotte et création de deux nouveaux périmètres PAD « Chassotte Nord » et « Chassotte Sud » et définition des objectifs associés.
- Adaptation des objectifs de six plans d'aménagement de détail (PAD) au RCU, notamment pour valoriser les activités dédiées à la logistique nécessitant un accès direct au rail.
- Mise à jour de la constatation de la nature forestière dans le secteur de La Faye et de la forêt du Tigulet.
- Adaptation des espaces réservés aux eaux sur le PAZ.
- Mise sous la protection des Biens culturels de divers bâtiments à la route André-Piller 25 et 33, à l'impasse de la Colline et à la route du Tir-Fédéral.
- Mise à jour du plan de l'aperçu de l'état de l'équipement (AEE) et du programme d'équipement en fonction du secteur Corberayes.

La plupart de ces modifications sont devenues nécessaires en raison de changements intervenus dans des bases légales ou des planifications supérieures (Plan Directeur Cantonal et Plan d'Agglomération) depuis la transmission du PAL en 2018 au SeCA.

Depuis l'approbation du PAL en mars 2023 par la DIME, deux recours ont dû être traités et sont aujourd'hui liquidés. Le dossier d'adaptation peut désormais être établi et sera soumis cet été à une nouvelle procédure d'enquête publique. Seules les modifications y figurant pourront faire l'objet d'une opposition.

Fort de ce qui précède, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 26 mai 2026, un crédit de CHF 70'000.- pour l'établissement d'un dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la DIME, montant financé par les liquidités de la Commune.

Décisions pour la législature 2026-2031

MODE DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, l'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation de l'Assemblée communale (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

L'Assemblée communale du 26 mai 2026 doit également élire, respectivement réélire,

- les membres de la Commission financière,
- les membres de la Commission d'aménagement,
- les membres de la Commission des naturalisations.

ELECTION DE LA COMMISSION FINANCIERE

D'après la Loi sur les finances communales (LFCO), art. 70ss, la commission financière se compose d'au moins cinq membres. Ils sont élus par l'assemblée communale pour la législature parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune. Les membres du conseil communal et les membres du personnel communal ne sont pas éligibles.

La Commission financière a notamment pour tâches l'examen du plan financier, du budget, des crédits et des règlements ou modifications de règlements portant sur les taxes. Elle fait rapport à l'Assemblée communale et lui donne son préavis sous l'angle financier.

ELECTION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

La Commission doit être composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale, comme le prévoit l'article 36 al. 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1).

La Commission d'aménagement appuie le conseil communal en particulier dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci.

ELECTION DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Selon l'article 34 de la loi sur les naturalisations et l'art. 43 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), chaque commune doit impérativement nommer une commission des naturalisations, constituée d'au moins cinq personnes qui doivent être choisies parmi ses citoyens actifs.

A Givisiez, le règlement communal sur les naturalisations prévoit à son article 5 alinéa 2 que cette Commission est composée de cinq membres élus par l'Assemblée communale. L'art. 10 précise qu'au moins un des membres élus siège au sein du Conseil communal.

Nouvelle Ecole Primaire

Séance d'information publique et Assemblée communale extraordinaire



Image de synthèse JET Architectes

La construction d'une nouvelle école primaire constitue un projet majeur de la législature 2026-2031. À travers cette réalisation, le Conseil communal poursuit plusieurs objectifs essentiels :

- Répondre aux besoins scolaires actuels tout en anticipant l'évolution démographique de la commune.
- Offrir aux élèves et au corps enseignant un environnement d'apprentissage de qualité, sûr, sain et fonctionnel.
- Assurer une intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments au centre du village, dans le respect de son identité.
- Construire des infrastructures durables, économes en énergie et conformes aux standards environnementaux actuels.
- Garantir une utilisation rigoureuse et efficiente des fonds publics, tant lors de la construction que durant l'exploitation future.

Compte tenu de l'importance de ce projet pour la commune et sa population, le Conseil communal a le plaisir d'inviter les habitantes et habitants à une **séance d'information publique** :

Le lundi 8 juin 2026 à 20h00 au Rural,
Rte du Château d'Affry 30,
1762 Givisiez

Cette séance se déroulera en présence d'une délégation du Conseil communal de l'architecte responsable du projet ainsi que des représentants de la Commission de bâtisse. Elle permettra à l'issue de cette démarche participative et en tenant compte des remarques exprimées, le Conseil communal soumettra le crédit de construction à l'approbation de la population lors d'une **Assemblée communale extraordinaire** le :

Le lundi 26 juin 2026 à 20h00 au Rural,
Rte du Château-d'Affry 30,
1762 Givisiez

Le Conseil communal se réjouit de vous rencontrer nombreuses et nombreux à ces deux occasions et de pouvoir échanger avec vous sur ce projet structurant pour l'avenir de notre commune.

Future couverture de l'autoroute A12 à Chamblieux

Séance d'information publique



L'Office fédéral des routes (OFROU) et le Canton de Fribourg planifient ensemble la couverture de l'A12 sur un tronçon de 1'255 mètres dans le secteur Chamblieux-Bertigny. Le projet de « Couverture de Chamblieux » est indispensable pour revaloriser la zone urbaine et améliorer la qualité de vie du secteur. Il permettra à terme d'éliminer les nuisances sonores et de créer de nouveaux pôles urbains reliés entre eux par des espaces ouverts.

Le projet a été approuvé l'année passée par le Conseil fédéral. Depuis, l'OFROU a fait avancer les études à un stade permettant la mise à l'enquête publique du projet au cours du second semestre de cette année.

En vue de cette mise à l'enquête, une séance d'information sera organisée pour chacune des quatre communes du secteur concerné. Ces séances d'information auront lieu les 15 juin, 17 juin, 29 juin et 1^{er} juillet 2026.

Pour la commune de Givisiez, la **séance d'information au public aura lieu le 15 juin 2026 à 18 heures en la salle du Rural, Route du Château d'Affry 30, 1762 Givisiez.**

Cette séance d'information aura lieu en présence de :

- > **Madame Valentina Kumpusch**, Vice-Directrice, Cheffe de la division Infrastructure routière Ouest, OFROU
- > **Monsieur Jean-François Steiert**, Conseiller d'Etat, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
- > **Monsieur Eric Mennel**, Syndic de Givisiez, Responsable Administration, Communication et Urbanisme

Pour des raisons d'ordre logistique, nous vous remercions de nous **confirmer votre présence** à l'adresse de courriel suivante : communicationf1@astra.admin.ch jusqu'au **vendredi 5 juin 2026 à 14 heures.**

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.
Olivier Floc'hic, Responsable Information et Communication (OFROU)

Fermeture de l'administration communale durant l'année 2026

Durant l'année 2026, l'administration communale sera fermée

du vendredi 31 juillet 2026 à 16h au lundi 10 août 2026 à 13h30

et

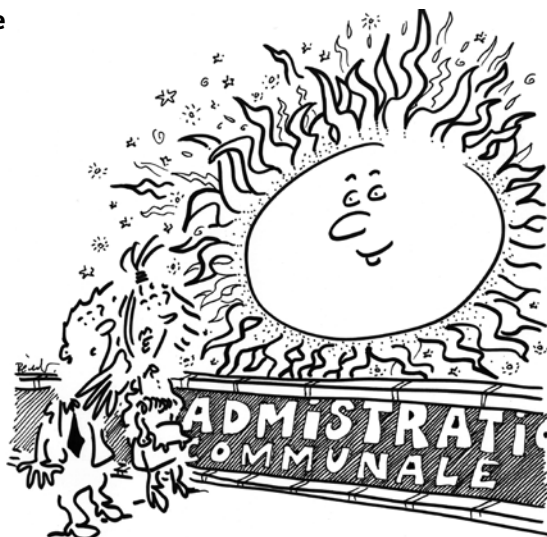
du mercredi 23 décembre 2026 à 16h au lundi 4 janvier 2027 à 13h30

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées et des jours fériés officiels, l'administration communale vous accueille selon l'horaire suivant :

lundi	de 13h30 à 17h
mardi	de 13h30 à 18h30
mercredi	de 13h30 à 17h
jeudi	de 13h30 à 17h
vendredi et veille de fête	de 13h30 à 16h

**Le personnel communal vous souhaite
un bel été 2026.**



Dans le rétroviseur

De quelle année date l'ouverture du tronçon de l'autoroute N12, de Guin à Corpataux ?



Réponse : 1971

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Vie sportive, culturelle et sociale

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Être aidé
quand
on aide

Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

N'hésitez pas
à nous contacter

026 347 39 79

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise
Aide aux proches



Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Sozialen GSG



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.



— BON —
**3 HEURES
GRATUITES**

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

.....

NPA et Lieu :

E-mail :



Police intercommunale
Prévention

Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |
Corminboeuf | Matran

Engins électriques, véhicules tendance Comment circuler ?

Cyclomoteurs légers	Gyropodes électriques	Fauteuils roulants motorisés	Cyclomoteurs lourds	Cyclomoteurs rapides	
					
25 km/h Moteur électrique ou assistance électrique au pédalage E-Trottinettes max. 20 km/h		25 km/h Moteur électrique	25 km/h Moteur électrique ou assistance électrique au pédalage	45 km/h Assistance électrique au pédalage	30 km/h Moteur électrique ou thermique
≤ 0.5 kW	≤ 2 kW	≤ 2 kW	≤ 2 kW	≤ 1 kW	≤ 1 kW ≤ 50 cm³
≤ 250 kg		Poids non réglementé	≤ 450 kg	≤ 200 kg	
Largeur ≤ 1.00 m					
2 places (+ 2 places assises pour enfants protégées) ou 1 place si 4 places assises pour enfants protégées sont aménagées Véhicules sans siège, tels qu'une trottinette électrique : 1 place		1 place Jusqu'à 10 km/h 2 places admises	Nombre de places assises: Une charge utile libre de 65 kg par place assise pour adultes nécessaire	1 place Siège pour enfants démontable et sécurisé admis	
Règles de circulation identiques à celles applicables aux cyclistes ; en outre : respecter les limitations de vitesse générales. Les personnes âgées de moins de 16 ans ne sont pas autorisées à transporter un passager.					
Symbole  (Vélo)			Symboles  (Vélo) /  (Cyclomoteur)		
Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les zones réservées aux piétons en adaptant leur conduite.			- Interdiction de circuler pour les cyclomoteurs applicables - Dérogations signalées à l'obligation d'emprunter les pistes cyclables		
Sans immatriculation Pas de plaque de contrôle	Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs	Véhicules > 10 km/h : Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs	Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs		
Sans permis de conduire dès 16 ans Avec permis de conduire de catégorie M dès 14 ans		Sans permis de conduire dès 16 ans pour les véhicules dont la vitesse n'excède pas 20 km/h, sinon cat. M (possible avant 14 ans avec une autorisation cantonale)	Permis de conduire de catégorie M		

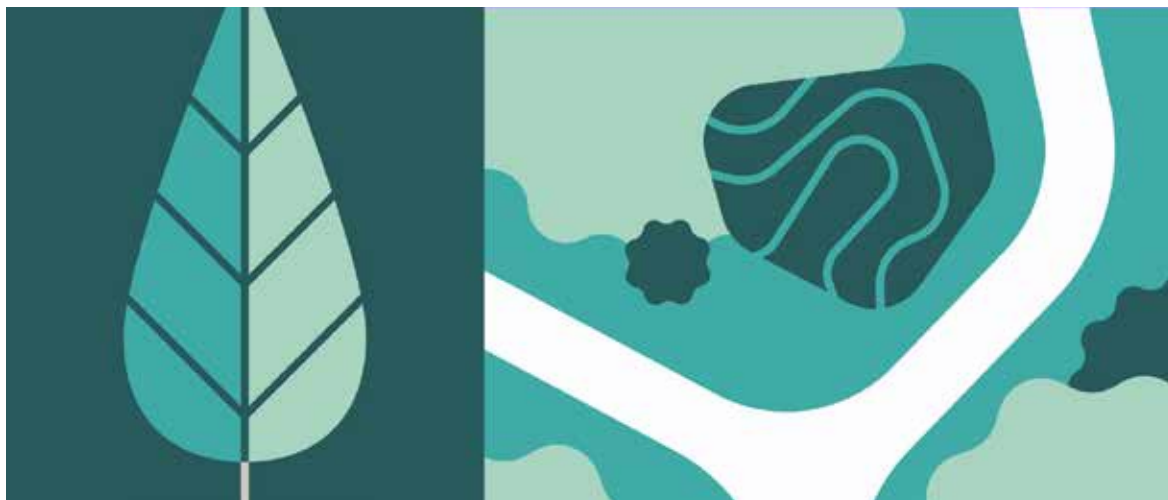
Les autres engins électriques légers non mentionnés ci-dessus :

Ils ne sont considérés ni comme des « engins assimilés à des véhicules », ni comme des cyclomoteurs. Ces engins ne sont **pas autorisés sur les axes de circulation publique**, car ils ne possèdent pas de réception par type et/ou ne remplissent pas les exigences techniques applicables.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site Internet : <https://www.acopol.ch/prevention/>

Police intercommunale
Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police.intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00

ARS Association Régionale de la Sarine



PAR CHEZ NOUS

Et si les plus beaux coins de nature se trouvaient juste à côté de chez vous ?

Avec la plateforme « Par chez nous », découvrez facilement des lieux de détente et de loisirs plein air à deux pas de chez vous.

Bougez, respirez et explorez votre région !

Découvrez la plateforme



Association
Régionale
de la Sarine
AMÉNAGEMENT



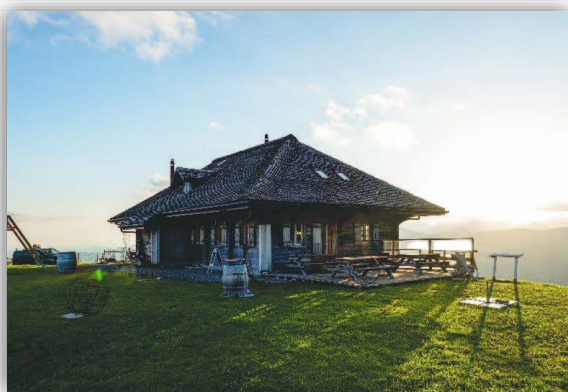
This image shows a full page of a document template. It consists of approximately 30 evenly spaced horizontal dotted lines across the entire width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings present.



DÉCOUVREZ LA BERRA CET ÉTÉ !

Offre spéciale pour les habitant-es de Givisiez :

Profitez d'une journée gratuite aux remontées mécaniques pour découvrir les montagnes verdoyantes, parcourir les sentiers panoramiques et vivre des instants mémorables en pleine nature !



1. Qui peut en bénéficier ?

Cette offre est exclusivement destinée aux habitant-es de la Commune de Givisiez âgés d'au moins 6 ans. Une pièce d'identité sera demandée pour confirmer votre résidence.

2. Période de validité :

La carte journalière est valable durant la saison estivale (01.07 au 31.10), selon les horaires d'ouverture des remontées mécaniques de La Berra.
(Consultez www.laberra.ch pour plus de détails).

3. Activités incluses :

Accès aux remontées mécaniques pour la randonnée pédestre, le VTT, le Disc Golf et d'autres activités estivales en pleine nature.

4. Comment obtenir votre carte ?

Rendez-vous directement au guichet de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture. Une seule carte par habitant est distribuée.

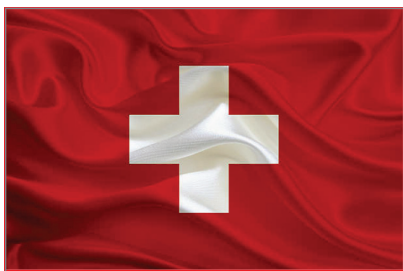
Informations importantes :

- Les cartes sont limitées et attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi (1 carte par personne et par année). Si vous avez déjà pris une carte pour l'hiver 2026 vous ne pouvez pas en demander une pour l'été 2026 il faut choisir l'un ou l'autre.
- L'accès est strictement personnel et non transférable.
- Il est impératif de respecter les consignes de sécurité des remontées mécaniques pour garantir une expérience agréable à tous.

Pour en savoir plus : Consultez le règlement complet sur www.givisiez.ch

Rejoignez-nous cet été et profitez pleinement des paysages verdoyants et enchanteurs de La Berra !



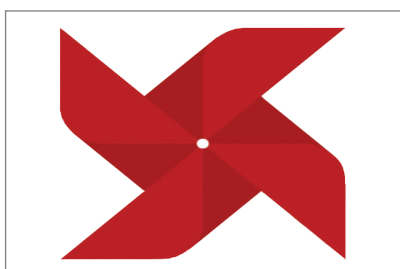


Fête nationale

Le 1er août 2026

Sortie des aînés

Le 12 septembre 2026



Marchethon

Le 31 octobre 2026

Un arbre pour votre enfant

Le 7 novembre 2026



Pour plus de détails concernant les évènements :
<https://www.givisiez.ch/liste-devenements>



CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media-f imprimerie SA